

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 20 décembre 2023

Le 13 décembre 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mercredi 20 décembre à 20 h 30 en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et trois, le 20 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER
Stéphane JEANTY qui donne pouvoir à Julien RONDET
Dominique PATEIRON qui donne pouvoir à Clément GOELDEL

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

Quorum : 9 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

35/2023 : Autorisation au Maire à signer une convention pour adhérer à la plateforme SPL-XDEMAT

36/2023 : Autorisation au maire à récupérer la concession 416 du cimetière communal

Informations diverses :

Parking la Volière, Bibliothèque

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

35/2023 : Autorisation au Maire à signer une convention pour adhérer à la plateforme SPL-XDEMAT

Avant le vote de cette délibération le maire tient à informer le conseil de l'état d'avancement du projet d'embellissement de la traversée de Montchenot. Le maître d'œuvre a finalisé le plan afin de pouvoir effectuer le chiffrage final et de pouvoir évaluer la part du département et celle de la commune.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas de visibilité sur le montant du reste à charge car nous ne connaissons pas le montant des subventions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de France Relance, de l'Agence du bassin Seine Normandie et de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

La commune devra souscrire un crédit de trésorerie pour assurer le paiement des factures durant la période des travaux en attendant le versement des aides et le remboursement de la TVA. Ensuite un prêt de longue durée sera souscrit pour le montant du reste à charge pour la commune.

Les entreprises devront déposer leur offre avant le vendredi 23 février à 12h.

Lors de la signature de l'acte d'engagement fin février il ne sera plus possible de modifier notre position mais d'ici là nous pourrions toujours infléchir ou modifier le projet.

Nous devons donc faire toutes les démarches nécessaires auprès des différentes instances pour obtenir les fonds permettant à la commune d'assurer le financement de cette opération tout en ne compromettant pas les investissements futurs et le fonctionnement quotidien de la commune. L'obtention de ces subventions est une condition indispensable à la validation finale du projet.

Cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer une convention d'adhésion au service d'archivage électronique du département de la Marne et à adhérer à la plateforme SPL-XDEMAT pour la mise à disposition des outils de dématérialisation en mode hébergé, notamment concernant les appels d'offres.

Le montant annuel de l'abonnement est de 300 € HT, auquel il faut ajouter la souscription d'une action au capital social pour un montant de 15,50 €

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

36/2023 : Autorisation au Maire à récupérer la concession 416 du cimetière communal

Le maire donne la parole à M. Jean-Marie Chappellet qui explique au conseil qu'il est possible de récupérer les emplacements échus ou abandonnés du cimetière communal. L'acte de la concession 416 est échu depuis 2001 et l'attributaire ne s'est pas manifesté dans les 2 ans suivant cette échéance. La commune peut donc légalement récupérer cette concession.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Parking La Volière** : Les travaux sont interrompus jusqu'au 22 janvier. Les travaux de réfection du virage des rues du Voisin et Alphonse Hanin auront lieu en même temps que les travaux du parking.
- **Renforcement de la ligne électrique** : Les travaux de raccordement entre le poste de transformation situé sur le CD 26 à Montchenot et celui de la rue de la Ferme seront terminés le 22 décembre.

- **Bibliothèque et rénovations de l'ancienne Mairie :** Les délais pour l'élaboration du projet et le lancement des appels d'offres d'ici le 30 juin 2024 semblent trop courts et ne permettent pas d'obtenir toutes les garanties souhaitées. En conséquence il semble plus raisonnable de différer d'un an l'engagement de la commune et de continuer les discussions avec Reims Habitat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Départementale des Bibliothèques et l'architecte.
- **Chemins du Vivant :** Le devis de l'entreprise Quatre Champs a été validé pour un montant de 13 615 € HT avec une subvention de 80 %, donc un reste à charge de 2 723 € pour la commune. Les haies seront implantées sur une longueur d'environ 950 m le long du Rouillat au départ de la station d'épuration jusqu'au passage en souterrain du Rouillat.
- **Comité Syndical du Parc Naturel Régional :** Didier de Amorin nous dresse un compte rendu de la dernière réunion. Points à retenir :
 - Gros succès pour la Fête de la pomme : + de 2 600 visiteurs - 10^{ème} édition à venir en 2024,
 - Nouveau site internet du parc mis en ligne fin octobre, + ergonomique + d'actualités (superbe et complet : à visiter donc !),
 - 17 projets ont bénéficié de subventions sur la réhabilitation du patrimoine bâti,
 - Charte : Validation par la préfète de région en cours, une carte des sentiers a été éditée et est disponible en mairie.
 - Restauration des mares de Rilly La Montagne : Biodiversité importante sur le site, Accès à pied depuis la gare, Création d'un parcours de santé
 - Créateurs et artisans d'art : « les créateurs du vignoble et d'ailleurs », 1^{ère} édition à Serriers en 2023, en 2024 à Chamery.
 - Les futurs PLU doivent intégrer la dimension de préservation environnementale du PNR
- **Événements à venir :**
 - Cérémonie des vœux de la Communauté Urbaine du Grands Reims. L'ensemble des conseillers est convié Mercredi 17 Janvier 2024 à 19h
 - Cérémonie des vœux à Villers-Allerand Vendredi 12 Janvier 2024 à 19h, sur invitation.
 - Loto du C.C.A.S : le samedi 13 janvier
- **Projet culturel à l'étude :** Photographier une cinquantaine de familles de la commune en vue d'une exposition à l'occasion des Journées du Patrimoine ou autre. Devis pour la prise de vue et les retouches images avant impression : 4 800 € HT avec TVA à 10%. Le tirage n'est pas inclus dans le devis. Le projet peut faire l'objet d'une subvention en fonction du porteur de projet.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au Lundi 22 janvier 2024.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures

Signature du Maire

Bernard WEILER




Signature du Secrétaire

Estelle COURTEIX



